

Réunion du 13 décembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de la commune d'Ecrainville s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 sous la Présidence de Claire Guéroult, Maire. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal des deux dernières réunions puis il a délibéré sur les questions suivantes.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 11 OCTOBRE 2021

Madame le Maire présente le compte-rendu, aucune observation n'est formulée.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION GÉMAPI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 14 OCTOBRE 2021

Monsieur René PAUMELLE, membre de la commission indique qu'il s'agit de la gestion des eaux pluviales, compétence reprise par la communauté de communes.

Des travaux de protection de captages, bétouilles, fascines et rigoles pour réduire les taux de nitrate ont été réalisés au niveau de la commune de Bec de Mortagne pour un montant de 180 000 €.

Il indique que pour la réalisation des travaux demandés par les communes membres, un processus comprenant de nombreuses étapes doit être réalisé avant leur mise en œuvre, ce qui entraîne des délais très longs.

Les travaux réalisés par la communauté de communes en 2020-2021 sur Ecrainville, sont les suivants :

- Impasse Charles De Pardieu : Béton, fascine de 25 m et haie de 15 m
- Impasse de la Ferme Morel : travaux de protection

Pour 2022, il est prévu de curer une mare aux Partages, une noue a été curée à la mare aux chats. Une noue a été créée au niveau de la Ferme Morel. Il n'y a pas eu de curage de mares par la communauté de communes depuis 10 ans.

M. PAUMELLE indique que lors de la dissolution du SMBV (Syndicat Mixte des Bassins Versants) pour une reprise de compétence par la communauté de communes, la somme de 40 000 € a été transférée. Après avoir demandé à plusieurs reprises à la communauté de communes ou avait été affectée la somme, car il souhaitait que la somme revienne au traitement de l'eau, il s'avère qu'elle a été intégrée au budget général.

M. RENAULT lui indique qu'il n'existe pas de budget spécifique ce qui explique que la somme soit intégrée au budget général.

M. DRIEU regrette la dissolution du SMBV dont le périmètre d'intervention était plus en adéquation avec le territoire selon lui, Mme Le Maire explique que la loi Notre a redéfini les compétences différemment.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION STEP ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 15 NOVEMBRE 2021

Cette réunion demandée par la commune depuis longtemps concernant le maintien des zones AU sur le PLUI malgré l'arrêté préfectoral.

La Police de l'Eau et la DDTM ont donné leur accord pour garder ces zones (grisées dans l'attente de la construction d'une station d'épuration), à condition qu'un dossier loi sur l'eau complet soit déposé par la communauté de communes, cependant cet accord, qui a été clairement énoncé et ce à plusieurs reprises lors de la réunion, n'a pas été inscrit dans le compte-rendu transmis par la communauté de communes.

La communauté de communes est actuellement astreinte à payer la somme de 200 € par jour pour la non-conformité de la station d'épuration, et ce depuis le mois de juillet 2021. Il a été constaté que la station fuit toujours et continue de polluer.

La communauté de communes avance sur le sujet, il est prévu une nouvelle station sur St Sauveur d'Emalleville, avec un transfert des effluents d'Ecrainville vers St Sauveur. Le terrain n'étant toujours pas acheté, le dossier ne peut être déposé, et les services de l'état refusent d'inscrire les zones en attente sur le plan tant que le dossier n'est pas déposé...

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 15 NOVEMBRE 2021

M. Bruno DRIEU membre de la commission présente le compte-rendu. Le ramassage des ordures ménagères est actuellement réalisé par la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral. Les relations sont tendues, en partie dues à la réception de factures d'indexation non prévues dans la convention qui arrivera à échéance fin juin 2022.

La communauté de communes va donc changer de mode de fonctionnement.

La convention avec l'agglomération a un coût annuel de 570 000 €, l'estimation de la communauté de communes pour une délégation de service publique prévoit un coût de 650 000 €, une régie coûterait 560 000 €, c'est donc la solution choisie.

Tous ces chiffres ont été donnés à titre indicatif, aucune étude précise n'a été présentée à la commission.

Il faudra prévoir l'achat de 3 camions, 1 bâtiment et un espace de stockage, pour un coût de 835 000 € et l'embauche de chauffeurs-ripeurs.

Le ramassage sera probablement modifié pour un passage le matin.

M. DRIEU indique également qu'une réunion publique sur le tri des déchets à destination du grand public sera organisée par la communauté de communes le 17 février 2022 à la salle l'Hirondelle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 OCTOBRE 2021

Mme Marie-Christine THOUVENIN, Adjointe en charges des affaires scolaires informe les membres du conseil de l'arrivée de Mme Claire D'HUBERT en tant que nouvelle directrice de l'école.

Elle indique que la coopérative scolaire dispose d'un budget de 7 550 € suite aux diverses actions menées et au contexte épidémique qui a restreint les sorties et activités prévues. Cette somme sera en partie utilisée pour le projet de la classe de CM1 CM2 d'un séjour de 3 jours pour visiter les châteaux de la Loire et le Zoo de Beauval si le contexte sanitaire le permet.

Le spectacle de Noël a dû être annulé, en contrepartie la commune a offert à chaque enfant de l'école une place de cinéma de l'enseigne Noé.

Une classe n'ayant pas pu bénéficier du repas de Noël, Mme HAZARD, responsable cantine, programmera un repas Hamburger-Frites pour compenser en 2022.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 8 NOVEMBRE 2021

M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller municipal délégué indique qu'il a été envisagé de modifier le format du journal pour le passer de A4 en A5. Cette proposition n'a pas été retenue car la densité du journal le rendrait difficile à lire.

Le cahier des délibérations sera imprimé sur du papier recyclé, ce qui représente un très léger surcoût. Cette solution n'est pas envisagée pour le journal, car cela peut provoquer des bourrages dans le photocopieur. Des tests sont à programmer.

Les articles concernant les compétences de la communauté de communes seront différenciés dans le journal pour éviter toute confusion.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE ET EVENEMENTIEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 25 NOVEMBRE 2021

Mme Amélie LEMAITRE, membre de la commission, présente le compte-rendu. Elle indique que certaines communes ne se sont pas impliquées au niveau de l'organisation du festival « Marionnettes n'Caux », en partie car aucune manifestation n'avait lieu sur leur territoire.

Le festival a été un succès, une billetterie en ligne avait été mise en place, ce qui a permis de toucher un plus large public.

Cependant l'organisation de la soirée d'inauguration ayant eu lieu une semaine avant le début des spectacles, n'est pas concluante, en 2022, elle aura lieu avant le 1^{er} spectacle.

Elle présente le planning des manifestations de 2022.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes qui doit être présenté chaque année. Après lecture du rapport, le Conseil Municipal, voix POUR 13, CONTRE 2 approuve le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

PLUI CAMPAGNE-DE-CAUX - AVIS

Vu les différentes pièces composant le projet de PLUi (un rapport de présentation contenant un Diagnostic territorial, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, un règlement écrit et graphique, un livret des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des annexes) ;

Madame le Maire rappelle :

- ✓ Les raisons qui ont conduit la communauté de communes à engager une procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal ;
- ✓ L'avis défavorable de Monsieur le préfet de Seine-Maritime sur le projet arrêté le 30 septembre 2019 et la nécessité de revoir en profondeur ledit projet pour réduire davantage la consommation de l'espace, d'une part, et geler le développement urbain des communes d'Ecrainville et de Saint-Sauveur-d'Emalleville, dans l'attente de la nouvelle station de traitement des eaux usées, d'autre part.
- ✓ Les termes du second débat qui s'est tenu au sein du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 22 mars 2021 ;

- ✓ Le travail de concertation approfondie entre les communes et la Communauté de communes selon les modalités de la charte de gouvernance et de participation signée le 30 septembre 2015 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Campagne-de-Caux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis défavorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Campagne-de-Caux. À la suite de la réunion avec les services de l'état, il a été stipulé que le dépôt d'un dossier loi sur l'eau permettra de laisser les zones AU, ce dossier n'étant pas encore déposé le conseil municipal ne peut valider le projet en l'état.

CHOIX D'UN ARCHITECTE - MISSION DE DIAGNOSTIC ET ETUDE PRELIMINAIRE POUR L'ÉGLISE

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Église, Monsieur Sylvain CHERFILS, adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal les devis de 2 architectes du patrimoine pour une mission de diagnostic et étude préliminaire :

- ✓ Mme Céline BERVILLE, pour 8 100 € HT, soit 9 720 € TTC
- ✓ Mme Virginie LECA, pour 9 686 € HT, soit 11 623,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, au vu des dossiers de réponse des architectes et des visites, **à l'unanimité, confie** à Mme Virginie LECA, la mission de diagnostic pour les travaux de restauration de l'Église.

-

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Mme le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2020. Cette mise à jour a permis d'identifier 33 224 mètres de voie communales.

Vu les travaux de voirie entrepris par la Communauté de Communes sur les chemins communaux "Chemin de Diane" et "Chemin rural n°31". Ces deux chemins deviennent des voies communales, Chemin de Diane VC 240 et Chemin rural n°31 VC 231.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, **à l'unanimité, se prononce pour** le classement du Chemins de Diane et du Chemin rural n°31 dans la voirie communale. **Retient** le tableau de classement unique des voies communales de la commune d'Ecrainville tel que présenté en annexe.

Ce vote favorable conduit le conseil municipal à fixer la **longueur de la voirie communale** à un total de **34 039 mètres**.

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur Jean-Yves RENAULT, Conseiller Municipal délégué expose au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative d'ordre budgétaire afin d'apurer une opération de 2001 "Réseau éclairage public" non prévue au BP 2021.

Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses			Recettes		
Section Investissement			Section Investissement		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
2041512	041	11 863,07 €	238	041	11 863,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

AMORTISSEMENT D'UNE ECRITURE SDE DE 2001

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide** d'amortir sur 1 an les travaux des réseaux électriques de 2001 pour un montant de 11 863,07 € imputés sur l'exercice 2021 à l'article 2041512. Les écritures d'ordres correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU MANOIR PRESBYTERAL 99 ROUTE DE CRIQUETOT A ECRAINVILLE

M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué aux finances rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt de 700 000 €. M. RENAULT présente au conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions établies, et après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité que** pour financer l'acquisition du manoir presbytéral située 99 route de Criquetot à Ecrainville et les travaux d'aménagement, il convient de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 700 000 €, au taux de 0.98 % (taux fixe - échéance constante), pour une durée de 25 ans.

DECISION MODIFICATIVE n° 2

M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué aux finances, expose au conseil municipal qu'il convient d'abonder les chapitres 16 et 21 pour cause d'insuffisance de crédit et intégration des emprunts contractés en 2021, selon la décision modificative suivante :

DM à prévoir 2021					
Dépenses Section Investissement			Recettes Section Investissement		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
21316	21	-1 000,00 €	1641	16	123 442,00 €
1641	16	1 000,00 €	1641	16	700 000,00 €
21311	21	823 442,00 €			
Total		823 442,00 €	Total		823 442,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Une réservation pour la location de la salle polyvalente "L'Hirondelle" du 30 au 31 mai, plus le 1 juin 2020 (jour férié) avec un supplément de 100 €, soit 3 jours. Un arrêté du maire n°24/2020 en date du 18 mars 2020, a institué la fermeture de la salle polyvalente "L'Hirondelle", la location a donc été reportée au 16 et 17 octobre 2021, soit 2 jours, il est donc nécessaire de rembourser le supplément de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer le reversement de 100 €.

RAPPORT DANS LE CADRE DU DÉBAT DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport concernant la protection sociale complémentaire.

Elle précise que concernant le contrat prévoyance la commune d'Ecraiville participe à ce jour à hauteur de 25 % dans le cadre d'un contrat de groupe auprès de la MNT souscrit par l'intermédiaire du Centre de Gestion 76.

Elle indique également que par anticipation la commune d'Ecraiville a recueilli les besoins des agents et a commencé la consultation des organismes de mutuelle.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- ✓ Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- ✓ Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires

INDEMNISATION DES COMMERCES A LA SUITE DES TRAVAUX DANS LE CENTRE BOURG BOUCHERIE-CHARCUTERIE NIEL

M. Cyril COURTIER, conseiller, expose au conseil municipal que les travaux réalisés, en centre bourg, sur la route de Criquetot, entre septembre et novembre dernier ont généré un certain nombre de désagréments, même si chacun mesure bien a posteriori son intérêt.

Cette situation a conduit, en particulier, à créer des nuisances de nature à générer un préjudice significatif auprès de certains commerçants.

Aussi, il a été décidé, dans le respect des règles et des procédures relatives à l'utilisation des finances publiques, de trouver une solution pour indemniser les commerçants ayant subi des travaux, en pied de vitrine, qui ont entraîné un préjudice substantiel.

C'est notamment le cas de la boucherie-charcuterie gérée par M. et Mme Laurent et Nathalie NIEL.

Origine du dommage

Lié aux restrictions de circulation : réduction du trafic...

Lié aux restrictions de stationnement,

= moindre accessibilité du commerce, que ce soit pour la desserte automobile (déviation, feu alternatif, route barrée pendant une semaine...) ou la desserte piétonne (trottoirs défoncés...)

Au vu de l'analyse du dossier, il est proposé d'accorder une indemnisation à hauteur de 1 570 €, correspondant à la totalité de la perte sèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une indemnisation de 1 570 euros à M. et Mme Laurent et Nathalie NIEL, gérant de la boucherie-charcuterie, en compensation du préjudice subi par les travaux réalisés entre septembre et novembre 2021.

INDEMNISATION DES COMMERCES A LA SUITE DES TRAVAUX DANS LE CENTRE BOURGBOULANGERIE-PÂTISSERIE « AU FOURNIL D'ECRAINVILLE »

M. Cyril COURTIER, conseiller, expose au conseil municipal que les travaux réalisés, en centre bourg, sur la route de Criquetot, entre septembre et novembre dernier ont généré un certain nombre de désagréments, même si chacun mesure bien a posteriori son intérêt.

Aussi, il a été décidé, dans le respect des règles et des procédures relatives à l'utilisation des finances publiques, de trouver une solution pour indemniser les commerçants ayant subi des travaux, en pied de vitrine, qui ont entraîné un préjudice substantiel.

C'est notamment le cas de la boulangerie-pâtisserie « Au fournil d'Ecrainville » gérée par M. et Mme Stéphane et Elisabeth LAMBERT.

Origine du dommage

Lié aux restrictions de circulation : réduction du trafic...

Lié aux restrictions de stationnement, notamment des places situées juste devant le commerce...

= moindre accessibilité du commerce, que ce soit pour la desserte automobile (déviation, feu alternatif, route barrée pendant une semaine...) ou la desserte piétonne (trottoirs défoncés...)

Au vu de l'analyse du dossier, il est proposé d'accorder une indemnisation à hauteur de 2 273 € correspondant à la totalité de la perte sèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde une indemnisation de 2 273 € à M. et Mme Stéphane et Elisabeth LAMBERT, gérant de la boulangerie-pâtisserie « Au fournil d'Ecrainville », en compensation du préjudice subi par les travaux réalisés entre septembre et novembre 2021.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur Jean-Yves RENAULT, Conseiller municipal délégué aux finances expose au conseil municipal qu'il convient d'abonder les chapitres 11 et 67 pour cause d'insuffisance de crédit selon la décision modificative suivante :

Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses			Dépenses		
Section de Fonctionnement			Section de Fonctionnement		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
615221	011	12 000 €	6718	067	12 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité**, les virements de crédits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme le Maire indique qu'en l'absence de nouvelles informations la sortie basket du 21 Janvier 2022 est maintenue, sous réserve d'autres éléments restreignant les sorties.
- ✓ Elle informe les conseillers qu'étant donné le contexte sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée.
- ✓ Elle remercie Nathalie AUBER pour son engagement dans l'installation des décorations de Noël, et l'ensemble des conseillers pour leur travail et leur engagement.
- ✓ Elle remercie MM. André ARGENTIN et Jean-Pierre LELIEVRE pour avoir décoré la place du clos des Pommiers.
- ✓ Mme le Maire indique que l'acquisition du logiciel de cantine bénéficie d'une subvention de 80 % de plan France Relance. Des complications dues à la trésorerie empêchent sa mise en fonctionnement.
- ✓ La demande de subvention pour l'acquisition d'un standard téléphonique a été refusée.
- ✓ L'installation d'une borne de rechargement électrique pour les voitures est en attente d'une étude de la part du SDE.
- ✓ La réfection de la toiture de la mairie bénéficie de 50 % de subventions cumulées entre la DETR et la DSIL. La commune est dans l'attente de la réponse du Département.
- ✓ La commune va bénéficier d'une subvention de 18 126 € par le FAL pour la réalisation de la sente sur la RD 139.
- ✓ La commune va bénéficier d'une subvention de 1 592 € du département pour l'aménagement de la mare de la route de Goderville en réserve incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h25.